



DISTRICT DE FOOTBALL TARN ET GARONNE

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE PV 1 BIS DU 1/12/2025

Président : Jean Jacques Royer

Présents : Géraud Couderc, Jean Michel Esnault, Jean Pierre Faure, Abdelhak Loukarfi, Dany Sowinski. 1

Secrétaire de séance : Jean Michel Esnault.

Ordre du jour

Approbation du PV N° 1 du 18/09/2025

Etude des dossiers

1 Etude des dossiers

Dossier CDSA 2025/2026 N°6

Bordereau demande de licence arbitre de Mr Antonin Moreau licence n°2546071196 démissionnant du club de Pont de Château (520152) et demandant à devenir Arbitre au club d'Albias

Motif : Changement de situation scolaire

Après étude du dossier,

Considérant que cet arbitre a été amené à l'arbitrage par le club d'Albias (516623) lors de la saison 2024/2025.

Considérant que cet arbitre lors de la saison 2025/2026 a déménagé pour raison scolaire à Chamalières (63400), qu'il a été ensuite licencié arbitre au club de Pont de Château (520152).

La commission

Accorde à Mr Antonin Moreau d'être licencié au **sein du club d'Albias(516623)** à compter du 5 Novembre 2025.

Que Mr Antonin Moreau couvrira le club de Pont de Château pour la saison 2025/2026
sous réserve de la poursuite normale de son activité arbitrale

Les décisions, figurant dans ce Procès-verbal, sont susceptibles d'appel (conformément aux articles 8 et 40 du Statut de l'Arbitrage) devant la Commission d'Appel du District du Tarn et Garonne de Football (secretariat@foot82.fff.fr) dans les conditions de forme et de délai prévues dans l'article 190 des RG de la LFO.

Sous réserve de l'approbation du Comité Directeur

Le président



Le secrétaire de séance

